

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XX

BEAUCEVILLE—DECEMBRE 1914

No. 12

---

### Le fief Cap Saint-Ignace

---

Bouchette, dans sa *Description topographique de la Province du Bas-Canada*, mentionne un fief du nom de " Cap St-Ignace, " dans la paroisse du même nom ; il ajoute que nul document relatif à cette concession ne s'est trouvé parmi les registres du bureau de l'arpenteur général.

Mgr N. J. Sirois, dans sa *Monographie de Saint-Ignace du Cap St-Ignace*, dit que d'après une note mise en marge de l'ouvrage de Bouchette, on est porté à croire que ce fief se confond avec le fief Gamache.

Un document inédit trouvé parmi les papiers de la Prévoté de Québec, permet d'éclaircir ce petit point d'histoire.

Il s'agit d'un procès qui fut jugé le 8 juillet 1693, entre Jean Baptiste Couillard, sieur de l'Espinay, au nom, et comme ayant épousé demoiselle Geneviève de Chavigny, auparavant veuve de feu Charles Amiot, et Nicolas Gamache, seigneur en partie de la seigneurie de l'Islet.

Pour bien comprendre ce dont il s'agit dans ce procès, il est nécessaire de rappeler que l'intendant Talon avait concédé à la veuve Amiot, le 3 novembre 1672, " en considération des bons services que feu Amiot a rendus en ce pays " " une lieue de terre sur autant de pro-  
" fondeur, à prendre sur le St-Laurent depuis le Cap St-Ignace,  
" icelui, compris, jusqu'aux terres non concédées, pour jouir de la  
" dite terre en fief, seigneurie et justice, elle, ses hoirs et ayans cause."

Cette concession, appelée fief et seigneurie de Vincelotte par la demoiselle de Chavigny, fut augmentée le 3 février 1693 par le comte de Frontenac et l'intendant Bochart, à la requête de Joseph Amiot.